



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la rencontre de proximité n°3 à Saint-Romain- de-Jalionas

Objectifs : Les rencontres de proximité permettent d'aller à la rencontre des acteurs potentiellement concernés par le projet (notamment riverains et commerçants), et d'encourager la participation du public, grâce à une démarche proactive. Les personnes rencontrées ont également la possibilité de déposer une contribution écrite dans une urne, *via* des fiches disponibles sur le stand.

Ces rencontres ont ainsi un double objectif :

- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques ;
- Répondre aux questions des publics et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions.

Lieu : Saint-Romain-de-Jalionas, Place du commerce

Date et horaire : 9 janvier 2024, de 9h00 à 12h00

Matériel :

- Un stand aux couleurs du projet sur la place du commerce, à proximité des autres commerces et stands des commerçants, afin d'être visible et identifiable par les usagers.
- 8 kakémonos d'information, dont 6 sur le projet à l'étude, 1 sur CNR et 1 sur la CNDP
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne
- Des flyers annonçant les prochaines rencontres publiques, distribués aux passants

Intervenants, maître d'ouvrage :

- CNR : Marieke BARRAUD, Olivier LE BERRE, William BRASIER
- DREAL : Alexis LEPINAY
- DGEC : Marie GRANIER

Garant de la CNDP :

- Jean-Michel THORNARY

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec une vingtaine de personnes afin d'informer sur le projet, sa localisation, les enjeux et les alternatives, sur les impacts du projet, sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable et sur le calendrier des rencontres publiques, de répondre aux questions et de recueillir les contributions.

23 personnes ont été rencontrées au total. **Une dizaine de synthèses et quelques dossiers de concertation ont été distribués.**

Parmi les participants, un représentant de la LPO, une représentante de l'association Archéologie Saint-Romain-de-Jalionas et des représentants du Collectif STOP BARRAGE étaient présents.

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Saint-Romain-de-Jalionas, Lagnieu, Leyrieu, Le Peillard et Pont-de-Chéruy.

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhônergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

- **L'aménagement** : Des participants ont interrogé les maîtres d'ouvrage sur les aménagements prévus dans le cadre du projet.

Le maître d'ouvrage a indiqué les éléments que comprendrait l'ouvrage à l'étude :

- un barrage afin de constituer une chute d'eau de faible hauteur (environ 6,80 m) avec des vannes segments, et une usine hydroélectrique dans son alignement, à 1,75 km environ en amont du pont de Loyettes, et à environ 5 km en amont de la confluence de l'Ain et 23,5 km à l'aval de Sault-Brénaz. L'usine et le barrage mesureraient une longueur d'environ 120 m ;
- une capacité de retenue d'eau d'environ 20 millions de m³ s'étalant sur 22 km environ en amont du barrage, avec une largeur variable selon les secteurs (environ 210 mètres en aval du CNPE Bugey, 170 mètres au voisinage de Saint-Vulbas et comprise entre 120 mètres à 140 mètres en amont de l'Île de la Serre) ;
- une digue d'environ 4 km entre le barrage-usine et la centrale nucléaire du Bugey ;
- un reprofilage des berges et un arasage du fond du Rhône en amont du pont de Loyettes sur 1,75 km ;
- un arasage du fond du Rhône sur 2,7 km en aval du pont de Loyettes jusqu'au PK 35.5 ;
- une usine avec des turbines de type bulbe pour la production d'électricité ;
- un ouvrage de rétablissement du franchissement piscicole ;
- un ensemble d'équipements d'exploitation et de maintenance.

- **Le risque sismique** : Des participants ont interrogé CNR sur la capacité de l'ouvrage à résister aux risques sismiques.

Le maître d'ouvrage a expliqué que, si l'Etat décidait de poursuivre les études du projet, des études sismiques approfondies seraient effectuées. En effet, comme dans tous les projets d'aménagements tel que Rhônergia, des études de danger et de résistances sismiques sont systématiquement et obligatoirement entreprises. Les ouvrages sont bâtis pour résister à ces menaces.

- L'insertion paysagère et les études archéologiques** : La localisation des surfaces impactées et des moyens qui seront mis en œuvre dans le cadre de la démarche ERC-SA (Évitement, Réduction, Compensation – Accompagnement & Suivi) sont sources de préoccupation. En effet, certains participants ont estimé que l'ouvrage gênerait le paysage, déjà marqué par le CNPE du Bugey et les EPR2 à venir. La question de l'utilisation de terres agricoles et de transformation des espaces de manière générale en amont et en aval du projet est posée.

Le maître d'ouvrage a indiqué que le projet Rhôneergia induirait localement des évolutions paysagères, essentiellement en amont du barrage-usine et jusqu'à quelques kilomètres en aval. Il a signalé les discussions entamées avec les organisations d'agriculteurs et d'irrigants et a souligné que, comme pour les précédents aménagements de CNR, les études de conception architecturale du projet seraient soumises à un objectif d'intégration paysagère. Enfin, le maître d'ouvrage a expliqué la démarche de CNR avec le service régional d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région AURA ainsi que les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Ain et de l'Isère pour mieux cerner les enjeux, les procédures à suivre et les mesures à prévoir.
- L'option d'un pont** : Depuis le début de la concertation, et malgré les réponses des maîtres d'ouvrages et des élus, les riverains s'interrogent sur le lien entre le projet Rhôneergia et la construction d'un pont. Les riverains ont partagé leurs doléances quant au trafic qu'ils estiment intense, notamment à Saint-Vulbas, Pont-de-Chéruy et Saint-Romain-de-Jalionas.

Le maître d'ouvrage a précisé qu'aucun pont n'est prévu par le projet Rhôneergia. Au stade du développement de projet, le projet Rhôneergia porté par CNR ne prévoit que le franchissement sur l'aménagement nécessaire à l'exploitation et à la maintenance de l'usine et du barrage. Il indique toutefois que les conseils départementaux de l'Ain et de l'Isère mènent simultanément une étude d'opportunité d'un franchissement routier entre les deux rives du Rhône et de sa localisation.
- Les EPR2** : Le sujet des EPR2 est mentionné à chaque rencontre par les participants. Certains riverains estiment que le territoire est déjà très marqué par les aménagements, notamment les installations énergétiques, tandis que d'autres assurent que ces projets contribuent au développement socio-économique du territoire. La compatibilité avec les EPR2 a été questionnée.

Le maître d'ouvrage a indiqué que, si l'Etat décidait de poursuivre les études, des études ultérieures devraient évaluer l'interface du projet Rhôneergia avec le projet d'implantation d'une paire d'EPR2. Elles concerneraient les constructibilités, les exploitations conjointes, la sûreté nucléaire, la sûreté hydraulique et l'environnement, etc. Enfin, CNR a indiqué que 4 conventions ont été signées avec EDF afin de mener à bien les études par le partage des données entre les deux parties.

